

# L'aide aux pays en voie de développement

Bernard CHARLES \*

DÈS SA PUBLICATION, l'encyclique de Paul VI sur « Le Développement des Peuples » a été considérée comme un document de très grande valeur. Il est, dans le domaine des relations internationales, l'équivalent pour notre époque de ce que fut *Rerum novarum* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le domaine des rapports sociaux. Le Pape le souligne lui-même: « aujourd'hui le fait majeur est que la question sociale est devenue mondiale... les peuples de la faim interpellent de façon dramatique les peuples de l'opulence » (§ 3).

L'importance de l'encyclique ne tient pas à l'originalité des idées avancées, des constatations faites, des principes rappelés, des jugements portés ou des espoirs formulés. Il serait facile de le montrer. Le Pape ne se fait pas faute de marquer la continuité avec certains enseignements fondamentaux de l'Église. Il reprend nommément à son compte bon nombre d'idées familières à ceux qui étudient les problèmes des pays sous-développés ou qui se sont trouvés au contact de la « misère imméritée » des trois-quarts de l'humanité. A ce titre l'encyclique constitue le plus bel hommage rendu à des hommes comme le Père Lebreton, mort l'an dernier, qui pendant des années crièrent dans le désert pour nous faire prendre conscience, à nous les « nantis », de nos responsabilités. De même pourrait-on relever, après d'autres, certains points de l'encyclique qui appelleront des compléments ou des approfondissements (§ 37, démographie) et sur lesquels aucune lumière n'est portée qui permettrait de sortir de l'impasse<sup>1</sup>.

L'essentiel n'est pas là, nous semble-t-il. Nous le verrions, pour notre part, dans l'ampleur de la vision planétaire des problèmes: « l'avenir de la civilisation mondiale en dépend »; dans la caution apportée à d'inéluctables transformations qui doivent être « audacieuses, profondément novatrices » et dont l'urgence ne supporte aucun retard même si elles paraissent utopiques à certains: assistance aux peuples faibles, équité dans les relations internationales, instauration progressive d'une autorité mondiale « en mesure d'agir efficacement sur le plan juridique et politique ».

Avançant dans la voie ouverte par Jean XXIII dans son encyclique *Pacem in terris*, le pape n'hésite pas à parler très clairement, très concrètement et à aborder de manière très précise des aspects techniques et économiques. Qu'on en juge! Individus et hommes d'État, peuples riches et gouvernements sont mis en face d'un triple devoir:

devoir de solidarité, l'aide que les nations riches doivent apporter aux pays en voie de développement; devoir de justice sociale, le redressement des relations commerciales défectueuses entre peuples forts et peuples faibles; devoir de charité universelle, la promotion d'un monde plus humain pour tous, où tous auront à donner et à recevoir sans que le progrès des uns soit un obstacle au développement des autres (§ 44).

Il ne s'agit pas là de simples suggestions proposées à notre bonne volonté mais bien d'impérieuses obligations. Que cela nous plaise ou non, Paul VI nous assène le terme « devoir ». Pour que nul n'en ignore, il en dégage quelques applications

\* Professeur de Science politique à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal.

1. Deux principes: responsabilité des parents, droit d'intervention des pouvoirs publics dans les « limites de leur compétence ». Ils ne sont pas explicités.

concrètes. Pour les individus d'abord, c'est-à-dire pour chacun d'entre nous. Cela veut dire être prêt à soutenir de ses deniers les œuvres et les missions organisées en faveur des pauvres; être prêt à payer davantage d'impôts; être prêt à acheter plus cher les produits importés; être prêt à s'expatrier au besoin (§ 47). Pour les gouvernements cela veut dire:

on doit considérer comme normal qu'un pays évolué consacre une partie de sa production à satisfaire leurs besoins (ceux des pays en voie de développement); normal aussi qu'il forme des éducateurs, des ingénieurs, des techniciens, des savants qui mettront science et compétence à leur service (§ 48).

Et faisant sienne à nouveau la proposition formulée il y a plusieurs années, le pape demande aux gouvernements la création d'un « Fonds mondial alimenté par une partie des dépenses militaires pour venir en aide aux plus déshérités » (§ 51).

## Un bilan impressionnant...

Dans une telle optique, tentons de présenter un bref bilan de l'aide aux pays en voie de développement. Dans son sens actuel une politique d'aide n'a guère été amorcée par les grandes puissances qu'à partir des années 1955-1957. Sans doute n'était-ce pas la première fois qu'une aide financière et économique était fournie d'État à État. Ainsi durant la deuxième guerre mondiale et au sortir de celle-ci, les États-Unis et le Canada participèrent-ils par des sommes importantes au relèvement de l'Europe. Le but assigné par les États-Unis au célèbre plan Marshall (1947-1951) fut d'empêcher en Europe occidentale « la faim, l'appauvrissement, le désespoir et le chaos » afin qu'un jour l'Europe ne devienne pas communiste. Onze milliards de dollars y furent consacrés. De son côté le Canada aurait engagé « plus de 2 milliards en Europe entre 1945 et 1948 en fonds de secours et de reconstruction<sup>2</sup> » dont \$1.2 milliard en prêts au Royaume-Uni. Les conditions faites à l'Europe étaient plus favorables que celles qui sont faites actuellement aux pays sous-développés.

Rappelons encore quelques chiffres. Selon les estimations les plus sérieuses, les États-Unis auraient de 1945 à juin 1962 fourni à l'ensemble du monde une aide économique d'environ 63 milliards dont près de la moitié à l'Europe, le reste allant à l'Asie (\$20 milliards), l'Amérique latine (6), le Moyen-Orient (4.4) et l'Afrique (1.6). Leur aide militaire s'évaluerait à quelques 31 milliards dont 15 pour l'Europe. Quant à l'U. R. S. S. les experts avançaient pour la même période un chiffre d'environ 10 milliards pour son aide économique. N'en tirons pas de conclusion abusive aux dépens de l'U. R. S. S. car celle-ci termina la guerre avec une quinzaine de millions de victimes et des ruines énormes alors que les États-Unis en sortirent enrichis.

A s'en tenir à ce qu'ont reçu les seuls pays en voie de développement, les chiffres sont aussi très impressionnants. Précisons tout d'abord qu'ils ne sont pas faciles à établir. Les définitions données au mot « aide » sont très variables, d'un pays « donateur » à un autre sans même parler des difficultés d'ordre technique ou comptable. Le mieux pour s'en faire

2. Cf. G. LALANDE, « L'aide du Canada à l'étranger: égoïsme national ou politique de raison »; ainsi que *Report on Canadian External Aid Programmes* (Ottawa, mai 1961).

l'idée la moins inexacte est de se reporter aux publications de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (O. C. D. E.) qui depuis 1960 recueille systématiquement les statistiques concernant l'aide fournie par 15 de ses pays membres groupés en un Comité d'Aide au Développement (C. A. D.)<sup>3</sup>. Ces statistiques sont fondées essentiellement sur les renseignements communiqués par les membres au sujet des versements effectués dans le cadre des divers programmes qu'ils mettent en œuvre pour fournir des ressources humaines et financières aux pays moins développés. Dans le total de ces versements entrent des formes et des types très divers: les dons et les prêts sont additionnés, les biens d'équipement, les biens de consommation et l'assistance technique le sont aussi. Par contre, faute de données précises, l'aide importante passant par les organismes privés sans but lucratif n'a pas été incluse dans les montants totaux. Les résultats pour les pays membres du C. A. D. sont les suivants pour la période 1956-1965.

### Apports aux pays moins développés (en milliards de \$ des E.-U.)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Apports publics	3.3	3.8	4.4	4.4	5	6.1	6.1	6.1	5.9	6.3
Apports privés <sup>4</sup>	2.9	3.7	2.8	2.7	2.9	3.1	2.4	2.4	3.2	3.9
Total	6.2	7.5	7.2	7.1	7.9	9.2	8.5	8.5	9.1	10.2

Il conviendrait d'ajouter pour être complet le montant des versements effectués par les pays du groupe sino-soviétique soit environ 6 à 700 millions de dollars pour chacune des trois dernières années. En dix ans les pays sous-développés auraient donc reçu approximativement 86 milliards de dollars.

Un autre aspect du bilan apparaît si on se préoccupe d'apprécier le coopération technique (envoi d'experts et de volontaires, accueil de stagiaires et d'étudiants). Pour les deux années 1964 et 1965, les chiffres fournis sont, pour les membres du C. A. D.:

	1964	1965
Experts et volontaires	86,876	92,114 (y compris les enseignants)
Etudiants et stagiaires	58,072	60,791

Le coût de cette co-opération technique est d'environ 15 à 18% des apports publics évalués financièrement.

## Un étrange palmarès

Ces chiffres sont impressionnants, à première vue! Et les États ne manquent pas de s'en vanter, quitte à trouver qu'ils font plus que leur part dans certains cas. Ainsi l'habitude a été prise et elle est normale de comparer l'effort respectif des uns et des autres. Un principe tend à s'établir selon lequel les pays industrialisés doivent apporter une contribution équitable et « se partager la charge » de l'aide aux pays sous-développés. Il y a là un magnifique thème pour les controverses politiques!

Comment procède-t-on? Essentially en comparant l'aide sous toutes ses formes, exprimée en termes financiers, avec le Revenu national ou le Produit national brut des divers pays « donateurs ». Dans ce palmarès d'un nouveau genre, c'est incontestablement la France qui arrive en tête.

3. En font partie, entre autres: Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni, Italie, Allemagne de l'Ouest.

4. Apports nets de capitaux privés (investissements, prêts).

### Apports de moyens financiers en pourcentage du revenu national (1962-1965)<sup>5</sup>

	1962	1963	1964	1965
France	2.5	2.1	2.1	1.9
Portugal	1.7	2	2.3	1.1
Belgique	1.2	1.7	1.4	1.8
Royaume-Uni	1.1	1	1.2	1.2
États-Unis	0.97	0.96	0.9	0.98
Canada	0.4	0.4	0.5	0.4
Ensemble C. A. D.	1	0.97	0.96	0.98

Bien des critiques ont été formulées contre cette sorte de comparaison. Il existe plusieurs manières de calculer le Revenu national et les chiffres du tableau ci-dessus varient selon les estimations (elles sont alors minorées). De même sous le mot « aide » on met bien des choses hétéroclites. L'appréciation de l'apport du secteur privé est singulièrement délicate. De plus les divers types d'aide ne sont pas forcément aussi coûteux les uns que les autres pour le donateur: la charge d'un prêt n'est pas identique à celle d'un don de même montant; un prêt à 7% n'équivaut pas à un prêt à 2%. La comparaison ne fournit aucunement une mesure adéquate de la générosité. Ils ne sont pas non plus également avantageux pour le bénéficiaire.

A nos yeux, l'une des graves insuffisances de ces comparaisons en pourcentage du revenu national est qu'elles ne tiennent pas compte de la richesse respective des pays. Fournir 1% sur un revenu de \$1,000 ou sur un revenu de \$3,000 n'a pas la même signification! Aussi plusieurs experts suggèrent-ils que la contribution soit calculée non pas selon une répartition proportionnelle au produit national mais selon un système d'imposition progressive. S'il n'est pas irrationnel d'établir un impôt progressif sur le revenu des particuliers dans un cadre national, il y aurait lieu d'appliquer un système identique pour la répartition des charges sur le plan international de l'aide aux pays sous-développés.

Il n'en reste pas moins que le revenu national ou, de préférence, le produit national brut demeure le moyen usuel — l'un des moins mauvais — pour situer l'ampleur de l'aide des divers pays par rapport à l'ensemble de leurs ressources. Si frustré soit-il, il peut servir d'indicateur à ces pays, et donc au Canada, pour apprécier l'importance respective de leurs efforts; dans ce cas, il ne doit pas être le seul indicateur retenu.

Ajoutons que les recherches entreprises pour fabriquer un meilleur instrument de comparaison ne remettent guère en cause la place du pays dans cet étrange palmarès. Une tendance s'est manifestée d'ailleurs depuis plusieurs années pour assigner comme objectif aux pays donateurs de fournir l'équivalent de 1% de leur revenu national. Un tel objectif n'est qu'une suggestion car il ne résulte pas d'une évaluation rationnelle des besoins qui sont largement supérieurs. De toutes façons 4 pays procurent à eux seuls plus de 85% de l'aide totale: États-Unis (plus de la moitié), France (15.17%), Grande-Bretagne (10%), Allemagne de l'Ouest (9%). Le Canada y contribue pour environ 1 à 2%. La moyenne par habitant de ces pays fut estimée pour 1964 à \$15.4 pour l'ensemble des pays du C. A. D. (Canada 7.7).

## Une prolifération d'institutions et d'organismes

Extraordinaire diversité, grande complexité caractérisent les institutions et les organismes par lesquels transite l'aide. Distinguons, sans entrer dans les détails techniques, d'une

5. Voir « Efforts et politiques d'aide au Développement — Examen 1966 » O. C. D. E. septembre 1966.

part l'aide multilatérale, celle des organismes internationaux, d'autre part l'aide bilatérale accordée d'État à État. Dans le premier cas, nous avons:

- a) les organismes financiers: Banque Internationale pour la Reconstruction (B. I. R. D.) et ses filiales: la Société Financière internationale (S. F. I.) et l'Association internationale de développement (I. D. A.). La B. I. R. D. accorde des prêts à ses États-membres ou à des entreprises de ceux-ci ayant leur garantie. Ses conditions sont sévères mais inférieures à celles du marché financier. La S. F. I., elle, accorde ses prêts à des entreprises privées pour des investissements rentables. L'une et l'autre font des bénéfices. L'I. D. A. au contraire accorde des crédits de développement pour des investissements à rentabilité lointaine (infrastructure, enseignement); ses conditions sont « douces »: taux d'intérêt peu élevé, durée de remboursement très longue (50 ans).
- b) L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. L'O. N. U. dès le début s'est souciee d'apporter aux pays sous développés une aide internationale à partir des moyens mis à sa disposition par ses membres et de leurs contributions volontaires. L'O. N. U. agit directement par ses programmes et indirectement par ceux de ses institutions spécialisées: F. A. O., etc.
- c) Enfin il faut mentionner des organismes régionaux comme l'Organisation des États américains, la Communauté Économique Européenne et l'Organisation de l'Unité africaine (O. U. A.). En outre un certain nombre de comités ou d'organismes tentent de coordonner l'aide de plusieurs puissances: Organisation de Coopération et de Développement, Plan de Colombo, Consortium d'aide à l'Inde.

Au total, l'aide multilatérale reçue par les pays en voie de développement représente 10 à 20% seulement de l'aide totale qui leur est fournie. Toutefois, il faudrait se garder de juger l'action de l'O. N. U. en fonction de ces seuls chiffres. Il n'est pas exagéré en effet de dire que l'O. N. U. a provoqué « une prise de conscience à l'échelle mondiale de l'abîme qui sépare les conditions économiques des pays industrialisés de celles des continents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ». Ses statistiques, en particulier, ont clairement établi qu'une telle inégalité, qu'une misère aussi généralisée imposait aux nations riches une véritable responsabilité et conféraient aux nations pauvres un droit moral à l'assistance.

Pour ce qui est de l'aide bilatérale accordée par un pays industriel à un pays sous-développé nous ne saurions entrer dans le détail de mécanismes administratifs, juridiques et financiers: ils varient avec chacun des pays. Qu'il suffise d'indiquer leur variété et leur complexité: comités de toutes sortes à de multiples niveaux administratifs, ministères, services, etc. Par contre, la nature de l'aide se retrouve identique pour la plupart des pays: dons en nature ou en espèces, prêts, assistance technique, aide commerciale. Les modalités seules diffèrent. Certains pays préfèrent accorder une partie importante de leur aide sous forme de dons; d'autres octroient plus facilement des prêts à des conditions très diverses (à taux d'intérêts réduits, etc.). La plupart lient leur aide, c'est-à-dire la subordonne à certaines obligations: utilisations ou achats dans le pays « donateur ». Toutes ces modalités ont leurs avantages et leurs défauts. Elles ne reposent guère sur des bases logiques mais plutôt sur des raisons historiques (rapports spéciaux entre pays donateurs et pays bénéficiaires: cas des anciennes colonies qui reçoivent surtout des dons de leur ex-métropole), sur des commodités administratives ou sur des principes peu convaincants: les modalités devraient dépendre de l'objectif de l'aide, viser à empêcher tout gas-

pillage, ménager les susceptibilités des bénéficiaires, permettre les remboursements<sup>6</sup>. On ne peut guère que souligner les tendances générales et mesurer les inconvénients, les risques ou les avantages tant pour les pays bénéficiaires que pour les pays donateurs. Remarquons-le au passage: il n'est pas illégitime qu'un « donateur » retire des avantages de l'aide accordée par lui à condition bien sûr que le bénéficiaire en recueille lui aussi réellement, ce qui n'est pas toujours le cas.

### Un bilan « soufflé » et dérisoire

Devant un tel bilan (86 milliards d'aide en 10 ans) et en présence d'une si riche variété d'organismes et de modalités d'aide, comment ne pas se décerner un magnifique satisfecit de générosité? D'où viennent alors ces cris alarmants, qui retentissent à nos oreilles avec une insistance accrue? N'en retenons que quelques-uns parmi ceux qui sont les moins suspects de sentimentalisme. En proclamant la décennie pour le développement en 1961 l'O. N. U. avait prévu que les pays en voie de développement atteindraient un taux de croissance de 5% par an et que les pays développés, de leur côté, consacraient chaque année 1% de leur produit national brut au développement des pays moins favorisés: « ni l'un ni l'autre de ces buts n'a encore été atteint » constate en juillet 1966 un rapport de conseil économique et social de l'O. N. U. A qui la faute? U Thant répond: certainement pas au Tiers-Monde. Et le président de la B. I. R. D., M. George Woods déclare lui-même à Washington le 20 juillet: « Le montant de l'assistance financière aux pays en voie de développement est inférieur à toute norme raisonnable. » Venant d'un financier, ces mots doivent être pesés. Et il ajoutait: « Les conditions de l'aide deviennent de plus en plus dures. » Enfin dans son encyclique le Pape revient constamment sur le devoir de solidarité comme pour bien marquer discrètement mais dramatiquement, qu'un tel devoir n'est guère rempli.

Les chiffres dont se gargarisent les propagandes des pays riches ne doivent pas faire illusion. Ils ne correspondent ni à la réalité ni à l'ampleur des besoins. Certes, ils ne sont pas faux, ils sont simplement « soufflés ». On serait tenté d'écrire que le « bilan est truqué » car tous les éléments ne sont pas analysés. La générosité dont nous nous targuons si volontiers laisse singulièrement mal à l'aise quand on se plonge dans une étude précise. Posons-nous des questions apparemment très simples: quel est le volume réel de l'aide consentie en nous limitant, pour simplifier, à l'aide publique de nos gouvernements? quelle est la charge supportée par les pays riches? quelle est l'ampleur des besoins? qu'est-il possible de faire?

L'analyse à mener est singulièrement complexe et il est très difficile de trouver des bases rationnelles comme le montre la très remarquable étude de Goran Ohlin que nous avons déjà citée. A ces questions élémentaires nous ne fournirons pas de réponses: dans l'état actuel des recherches, personne n'est en mesure d'apporter des réponses exhaustives. Nous n'apporterons que quelques illustrations.

Prenons d'abord le cas d'une aide octroyée sous forme de denrées alimentaires. Il s'agit évidemment de denrées excédentaires dont l'envoi n'affecte en rien la satisfaction des besoins du pays « donateur ». Comment chiffrer pour ce pays le coût réel? Le problème est important si on veut apprécier l'effort de certains pays comme les États-Unis où

6. Goran OHLIN, « Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger », Centre de développement de l'O. C. D. E., Paris 1966.

les expéditions d'excédents agricoles représentent 30% de l'aide bilatérale consentie par le secteur public de ce pays. On ne peut chiffrer le coût en fonction des prix de ces denrées sur le marché. En effet, l'accumulation de ces surplus agricoles est due à une politique nationale de soutien des prix (politique d'aide aux agriculteurs américains) et ils n'ont pas été achetés à l'origine par le gouvernement des États-Unis pour être distribués dans les pays non-développés. Dès lors le sacrifice ou la « charge » réelle, qui résulte de leur distribution à ceux-ci, dépend d'une autre utilisation qui auraient pu en être faite. Si l'alternative était de les brûler ou de les stocker indéfiniment, il faut bien constater que le coût de leur cession est nul. Poursuivons le raisonnement. Ces surplus agricoles sont cédés à crédit aux pays sous-développés contre paiement en monnaie locale. La question qui se pose alors est de savoir si ces avoirs dans ces monnaies seront utilisés par le prêteur et donc s'il s'agit de prêts ou d'une forme de don. Ce « petit » problème porte sur environ le 1/5<sup>e</sup> du total de l'aide publique provenant des pays de l'O. C. D. E.

Nous retrouvons le problème plus général des charges relatives qu'impliquent les dons et les prêts selon les conditions dont ils sont assortis. Il faut tenir compte des avantages qu'en retire le pays donateur et calculer l'élément de « don » que comporte un prêt. De tels calculs ont été tentés pour l'année 1961: la charge totale résultant du programme d'aide des pays de l'O. C. D. E. est inférieure de 32.5% aux chiffres officiellement retenus, elle représentait environ 0.5% de leur produit national brut. Nous sommes loin de l'objectif de 1%! Les engagements d'aide au Canada en 1963 se ramèneraient de 98 millions de dollars des É.-U. à 52 millions.

D'autres éléments doivent être intégrés dans le bilan de l'aide aux pays sous-développés: évasion de capitaux vers les pays riches, endettement des pays sous-développés, cours des matières premières... Le président Kennedy avait déclaré dans l'un de ses discours en 1961: « Des pays sous-développés nous avons retiré 1.3 milliards de dollars alors que nous n'exportons que 200 millions en capitaux d'investissements ». Et dans un rapport en 1964, M. Prebish calculait que pour la période 1950-1961, les pays sous-développés avaient reçu un afflux net de 47 milliards (prêts, dons, investissements) alors que les pays riches en rapatriaient 21 milliards (intérêts et profits). Encore les pertes dues au commerce international n'étaient-elles pas évaluées. Pour certains pays (Côte d'Ivoire) et leur cas n'est pas unique, on a pu estimer que l'aide reçue n'avait compensé qu'1/5<sup>e</sup> de la perte résultant de la fluctuation du cours des matières premières. Si les prix auxquels les pays sous-développés peuvent vendre leurs produits se détériorent constamment, par contre le prix qu'ils doivent payer pour leurs achats aux pays riches ont augmenté de 10% environ depuis 1956! Quant à l'endettement des pays sous-développés (4 milliards environ par an) provoqué par le système actuel des prêts, il débouche sur une situation absurde: les pays industrialisés avanceront de l'argent afin d'être remboursés!

### Repenser l'aide, l'amplifier

Que l'aide aux pays sous-développés soit pour une large part une bonne affaire pour les pays riches, qu'elle soit dans leur intérêt économique ou financier, nous n'avons rien à y redire à condition qu'elle soit aussi et surtout davantage dans l'intérêt des pays sous-développés. Ne nous vantons pas d'une illusoire générosité. Ceci serait d'autant plus malvenu que le dossier des relations générales est accablant pour les pays riches. Ils le deviennent de plus en plus et aident réellement de moins en moins: les transferts financiers vers les pays sous-développés ne représentaient en 1965 que 0.67% du

produit intérieur brut des pays industrialisés contre 0.82% en 1961. Pourtant, et nous le savons, les besoins auxquels, en ce qui nous concerne, nous devons faire face atteignent une ampleur considérable: au minimum 20 milliards par an, à accroître régulièrement de 6 à 7% au fil des années. Encore, ne s'agit-il que d'une grossière évaluation de besoins, nous sommes très loin de compte. Ce que nous faisons est infime. Nous ne pouvons même pas nous leurrer en pensant qu'au moins nous faisons une part importante du possible. Des responsables officiels français constatent eux-mêmes que la « coopération (l'aide) est marginale par rapport au produit national de la France<sup>7</sup> »; qu'elle ne coûte pas cher (« à peine le prix d'une place au cinéma ») et « comporte un profit économique, sinon comptable, au bénéfice de la France<sup>8</sup> ».

C'est donc toute la politique de l'aide internationale qui doit être repensée et amplifiée. Elle doit être située dans l'ensemble des relations économiques avec les pays sous-développés, dont la nature doit être modifiée profondément (questions d'équité, dit le Pape). Des choix politiques devront être effectués par les gouvernements: 8 milliards de dollars au grand maximum comme aide au développement, plus de 150 milliards consacrés aux dépenses militaires! Mieux vaut ne pas parler de l'accroissement de l'écart entre les « nantis » et les autres. De ce point de vue, échec total de l'aide. Optimisme cependant en pensant à l'immense chemin parcouru depuis une quinzaine d'années dans la prise de conscience de problèmes qui ne seront pas résolus avant plusieurs décennies. Ces problèmes sont mieux posés; reste la volonté d'appliquer les solutions; elle paraît insuffisante.

7. Rapport « La politique de coopération avec les pays en voie de développement ». Ministère d'Etat, Paris, 1963.

8. Discours de M. J. Charbonnel, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération, avril 1966.

## VISITEZ LE CANADA

### L'OUEST CANADIEN :

avec le Pacifique Canadien

- 30 juin au 15 juillet
- 21 juillet au 5 août
- A PARTIR DE \$550.00

- 7 au 25 juillet
- 4 au 22 août
- A PARTIR DE \$610.00

avec le Canadien National

- 9 au 26 juillet
- 6 au 22 août
- A PARTIR DE \$570.00

### LES QUATRE PROVINCES MARITIMES :

- 22 juillet au 6 août
- A PARTIR DE \$480.00

### LA LIAISON FRANÇAISE

75, rue d'Auteuil, Québec 4 — 522-2601

### L'AGENCE GINGRAS

1966, boulevard Graham  
Montréal 16 735-2702

### L'AGENCE TAILLON

675 est, boul. Henri-Bourassa  
Montréal 12 382-2251